



Délibération n° 2025 / 023

**Séance ordinaire du 02 avril 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

<u>Date de convocation :</u> 27 mars 2025	<u>Le quorum étant atteint :</u> Conseillers en exercice : 29 Présents : 19 Représentés : 6 Absents : 4
<u>Président de séance :</u> M. Robert ABELA, premier adjoint	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débat contradictoire :</u> Votes pour : 20 Abstention : 4 Votes contre : 0 Non-participation : 1 Suffrages exprimés : 24
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme BEGEY	
<u>Rapporteur :</u> M. TANTI	

Présents : M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Charlotte CAORS à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Mehdi MEDJATI à M. Arnaud DESHAYES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Marie-Christine BONAVENT.

Absents : Mme Amapola VENTRON – M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET.

Objet : Budget de la commune 2024 – Adoption du compte administratif du maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu le décret n° 2012/1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 2024/018 du 9 avril 2024 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2024 ;

Vu l'approbation du compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le jeudi 27 mars 2025 ;

Considérant que le conseil municipal a débattu sous la présidence de Monsieur ABELA désigné au préalable par le conseil municipal, et que Madame le maire s'est retirée de la séance au moment du vote ;

Considérant que le compte de gestion établi par le receveur municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** acte au maire de la présentation du compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024 ;
- **Constata** les résultats de l'exercice 2024 ;
- **Décide** d'arrêter le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2024.

Le 2 avril 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Président de séance,

Robert ABELA

